

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 36

AMENDEMENT

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Duparay et
M. Le Fur

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ne relève du champ de la proposition de loi puisque l'article L 442-2 concerne les établissements d'enseignement privés qui ne sont pas liés à l'Etat par contrat.